**Contribution du collectif citoyen VINCENNES ACTION CLIMAT sur le PCAET de PEMB Le 16/04/2021**

Voir site internet <https://www.vincennesclimat.fr>

Ce document présente la contribution de notre collectif, dont nous souhaitons que la diversité des membres, en termes d’âge, de sexe, de milieu socio-professionnel, de compétences, de sensibilités, puisse être une richesse à cultiver pour favoriser le foisonnement d’idées, au service des Vincennois et du territoire PEMB.

Notre collectif **félicite l’initiative de cette consultation citoyenne**, qui permet aux citoyen.ne.s de mieux comprendre le territoire, les actions envisagées pour une transition coordonnée vers un développement durable. Les citoyens et citoyennes sont de plus en plus concerné.e.s par ces sujets et conscient.e.s de l’urgence d’agir. Dans un tel contexte, le très faible nombre de contributions recueillies sur le site montre que la **communication est insuffisante autour du document PCAET et que des formes complémentaires de consultation auraient été nécessaires**.
**Nous saluons spécifiquement la démarche et les efforts importants** de celles et ceux qui ont porté l’élaboration du PCAET, ainsi que les nombreuses initiatives positives et idées d’actions qui sont portées par ce document. Et nous souhaitons dans le même temps mettre l’accent sur le fait que ces actions, dont certaines ont été exprimées il y a déjà plus de 4 ans, semblent à ce jour globalement peu avancées. Les moyens humains et financiers accordés à leur mise en œuvre doivent être à la hauteur des ambitions.

Ainsi, nous regrettons (probablement comme celles et ceux qui se sont le plus investis) que la partie **« opérationnalisation » des actions soit à ce stade très insuffisante**. Nous notons que la Mission régionale d’autorité environnementale a exprimé le même regret, tant pour le PCAET de PEMB que pour celui de la métropole du Grand Paris, dont il est une déclinaison.

**Une idée, pour se traduire sur le terrain, doit être accompagnée par un objectif clair, des responsables identifiés, un planning et un budget. Et cette dernière touche, qui est à la main de chaque commune, semble manquer à ce jour et devrait à notre sens faire l’objet de toute l’attention des élus. C’est une question de respect du travail important accompli, qui ne doit pas rester à l’état de bonnes intentions mais se transformer urgemment en actions sur le terrain.**

Le présent document n’exprime qu’une vision partielle de la richesse des propositions de notre collectif citoyen. Globalement, notre opinion est que le document pourrait être amélioré en :

* Complétant le « bilan carbone » pour tenir compte des émissions indirectes induites par le territoire ;
* Communiquant régulièrement sur l’évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire, au regard des engagements pris lors des Accords de Paris ;
* Affichant une ambition plus marquée pour faire face à l’urgence environnementale et sociale, en déclarant l’urgence climatique ;
* Enrichissant le plan d’action avec un certain nombre d’idées concrètes proposées par les citoyens ;
* Fixant des objectifs chiffrés sur chaque action, déclinés par commune lorsque nécessaire ;
* Complétant le dispositif de suivi et d’évaluation des actions, en créant un véritable tableau de bord des différentes actions du PCAET, précisant les responsabilités, le budget mobilisé et l’avancement des actions. Ce tableau pourra ainsi devenir l’outil principal de suivi, de communication, de débat et d’expression citoyenne sur les actions menées et coordonnées à l’échelle du territoire.

Le tableau et le récapitulatif qui suivent présentent notre contribution, sous forme de **questions et observations précises**, sur une sélection de « fiches action » du PCAET.

**Comme le prévoient tous les textes réglementaires en matière de Consultation citoyenne** (<https://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/boite-outils-demarches-participation.pdf> ), **nous attendons des réponses précises à chacune de nos interrogations, numérotées ci-dessous pour en faciliter le suivi, et sommes à la disposition des élus et des services techniques pour en discuter.**

1. **TABLEAU DE QUESTIONS ET OBSERVATIONS DE VINCENNES ACTION CLIMAT SUR LE PCAET DE PEMB** Le 16/04/2021

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fiches actions** | **Questions et observations pour le Territoire PEMB** | **Questions et observations spécifiques pour Vincennes** |
| Fiche action 1.1.1 Limiter l’exposition des habitants aux pollutions atmosphériques et aux nuisances sonores | 1) Où peut-on consulter la cartographie croisée air/bruit et les études de zones de ressourcement, réalisées en 2020 et annoncées ? | 1) Dans quels quartiers de Vincennes sont situées de telles zones de ressourcement ? |
|  |  | 2) Quand ces zones seront-elles aménagées ? |
|  | 2) Ne serait-il pas envisageable, comme cela est fait à Paris, d’expérimenter les radars sonores développés par Bruitparif afin de lutter contre les nuisances sonores excessives causées par certains véhicules, notamment les deux roues ? | 3) Quelles mesures de lutte la mairie envisage-t-elle pour lutter contre le bruit excessif de certaines motos ou scooters ? En particulier dans ses plus grands axes et aux abords des feux rouges ? |
| Fiche action 1.2.2 Gérer les eaux pluviales de façon durable | 3) Cette fiche action est trop générique et engage insuffisamment les communes du territoire. Ne devrait-t-elle par exemple pas être déclinée en pratiques opérationnelles de bonne conception des trottoirs, dont toutes les mairies pourraient s’emparer ? | 4) Les aménagements observés à Vincennes ne vont-ils pas pour l’instant à l’encontre de l’action décrite ? En effet, à Vincennes, les eaux de ruissellement des toitures et trottoirs s’écoulent dans le réseau d’eaux pluviales et la conception des trottoirs et bordures empêche leur valorisation.Il serait possible de favoriser l’écoulement des eaux de ruissellement des trottoirs vers les plantations des trottoirs, ce qui permettrait d’économiser l’usage de l’irrigation de ces plantations. Ainsi, des économies d’eau pourraient être réalisées avec une conception judicieuse des trottoirs et bordures. |
|  | 4) Favoriser l’infiltration et l’usage local de l’eau plutôt que son ruissellement immédiat dans les réseaux d’eaux pluviales est nécessaire. | 5) Est-il possible de disposer d’une vision claire (cartographie) des zones imperméabilisées et des zones perméables ? |
|  | 5) Combien de récupérateurs d’eau et quelle capacité globale est-elle envisageable, à quelle date et quel est le budget attribué à ces investissements pour chaque commune de PEMB ? | 6) Plus largement, une réflexion ne pourrait-elle pas être initiée sur la valorisation des douves du château de Vincennes en tant que bassin tampon pour les eaux pluviales ? |
|  | 6) Serait-il possible pour certaines villes du territoire d’envisager un réseau d’eau non potable (comme à Paris) pour alimenter les marchés et les arrosages ? | 7) Serait-il possible d’envisager un réseau d’eau non potable (comme à Paris) pour alimenter les marchés et les arrosages ? |
|  |  | 8) A Vincennes, comment les nouveaux projets de construction (Villa Auber, rue Dohis, …) réalisés par la Vincem intègrent-ils les enjeux de perméabilité et de renaturation (en lien avec la fiche action 1.3.1) ? |
| Fiche action 1.3.1. Préserver et reconquérir les espaces naturels | 7) Cette action porte l’ambition d’une véritable reconquête, « restauration » des sols urbains, et cela est en effet nécessaire pour lutter contre les îlots de chaleur. La mise en place d’arbres et arbustes en pots, que l’on peut observer dans nos villes, n’est-elle pas incohérente avec cet objectif ? | 9) Les aménagements observés à Vincennes ne vont-ils pas pour l’instant à l’encontre de l’action décrite ?A Vincennes on observe un nombre d’arbres et d’arbustes en pots. Si cela permet une certaine souplesse sur le plan des aménagements urbains, cela ne permet aucunement de « Sauvegarder la pleine terre et restaurer les services écosystémiques des sols » comme décidé dans le PCAET. |
|  | 8) Serait-il possible de préciser les ambitions du programme en termes de restauration des sols urbains ?L’action prévoit en effet un objectif peu ambitieux et non chiffré : « dans les zones propices, étudier la faisabilité de la désimperméabilisation de surfaces ». | 10) Vincennes est l’une des villes d’Ile de France avec le plus faible taux de végétalisation. Quelle est l’ambition en la matière ? |
|  | 9) Quel est le programme de plantation d’arbres et arbustes de pleine terre, et pour quel budget ? | 11) Quel est le programme de plantations pour Vincennes ? Quelles rues et quels espaces feront l’objet d’une renaturation sur la durée du PCAET ? |
|  | 10) Quelles surfaces actuellement bitumées seront rendues à la terre pour chacune des villes du PEMB ? | 12) A Vincennes, pourrait-on disposer d’une cartographie des « zones propices à la désimperméabilisation » (citées dans le PCAET) ou à la renaturation ? |
|  | 11) Afin de permettre le suivi de l’action, l’indicateur suivant a été prévu : « % de pleine terre sur le territoire est créé ». Quelle est la valeur de ce % en 2020 et quel est l’objectif pour les années à venir ? (y compris % et évolution prévue spécifiquement pour les centres urbains) | 13) Quelles sont les valeurs de l’indicateur « % de pleine terre sur le territoire est créé » pour la ville de Vincennes en 2020 ? |
| Fiche 1.3.2 Créer des zones propices au développement de la biodiversité en ville | 12) Cette fiche annonce, parmi les actions : « Dans les projets de rénovation urbaine et d’aménagement, prévoir l’intégration d’espaces végétalisés favorables à la biodiversité, y compris la sauvegarde du sol vivant ».Dans les aménagements récents, quels sont les retours d’expérience sur le sujet ? | 14) Quel est, pour Vincennes, le % minimal d’espaces végétalisés favorables à la biodiversité ? ce % est-il défini au PLU (Plan Local d’Urbanisme) ? |
|  | 13) Autre action : « limiter la pollution lumineuse ». Comment est prévu le suivi de la pollution lumineuse à l’échelle du PEMB ? On pourrait imaginer une analyse globale via images satellites par exemple. | 15) A Vincennes, on observe des écrans LED de grande taille dans les vitrines des magasins, des pharmacies, des agences immobilières, et certaines vitrines restent éclairées toute la nuit. Même si l’on peut aisément comprendre que l’heure n’est pas à la stigmatisation des commerçants, la question est simple : la loi est-elle respectée (arrêté du 27 décembre 2018), et dans le cas contraire, quelles actions sont-elles prises ou envisagées par la mairie ?Des parcours urbains nocturnes pourraient être réalisés par des citoyen.ne.s pour identifier les établissements qui ne respecteraient pas la loi et permettre à la Mairie de Vincennes de mieux cibler ses actions de sensibilisation ou de police. Ou de profiter du journal Vincennes Info pour cette sensibilisation ? |
|  |  | 16) Certains lampadaires d’éclairage public sont parfois éclairés de jour, ce qui laisse penser que les systèmes automatisés ne fonctionnent pas correctement. Une maintenance ou une rénovation de l’éclairage public est-elle envisagée à Vincennes ? |
|  |  | 17) Comment se fait-il que la Terrasse Pompidou soit éclairée toute la nuit ? n’est-ce pas contraire à l’arrêté du 27 décembre 2018. |
|  |  | 18) Concernant l’éclairage public, la technologie LED est-elle généralisée sur la commune de Vincennes ? Quel est le plan de généralisation ? Dans le cas contraire quelles en sont les raisons ? |
|  |  | 19) Quels sont les projets de trames vertes à Vincennes ? |
| Fiche action 1.4.1 Lutter contre les ilots de chaleur | 14) Où peut-on consulter le « diagnostic des zones à enjeu d’îlot de chaleur urbain » ? | 20) A Vincennes, où sont situées les « zones critiques » ? Quelles sont les mesures pour les réduire ? |
|  |  | 21) Comment les acteurs sont-ils sensibilisés et informés sur les solutions existantes ? |
|  |  | 22) Quelles sont les « solutions existantes » préconisées par la mairie de Vincennes ?A Vincennes, la mairie a investi dans des systèmes d’aspersion pour les périodes de canicule, qui sont agréables pour les enfants mais qui ne sont pas en ligne avec l’action préconisée par le PCAET, en particulier car elles constituent un important gâchis d’eau. Quelles autres solutions sont envisagées ? |
|  | 15) Une des actions consiste à « adapter les matériaux et les couleurs », une autre consiste à « faire entrer la nature en ville et créer des îlots de fraîcheur ».Une étude très intéressante a été réalisée à Paris sur ces sujets, dont les résultats pourraient utilement être exploités pour le PEMB. Voir lien suivant : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/ilots-chaleur-urbains-paris-cahier-4-influence-climatique-revetements-sol-paris>Une étude similaire ne pourrait-elle pas être utile pour le territoire ? | 23) A Vincennes, des réflexions sont-elles menées sur la couleur des revêtements routiers et des revêtements de trottoirs pour limiter les îlots de chaleur ? |
| Fiche action 1.4.2 Intégrer les enjeux environnementaux dans les politiques d’urbanisme et d’aménagement | 16) Parmi les objectifs fixés, il est annoncé la fixation d’un « coefficient de pleine terre dans toute opération d’aménagement, y compris le logement individuel ».Ce coefficient est-il unique à l’échelle du PEMB ou fixé par chaque commune ? quels sont les valeurs retenues et quelle est la date d’application ? | 24) A Vincennes, quel est le coefficient de pleine terre appliqué pour les opérations d’aménagement ? Ce coefficient est-il fixé dans le PLU ? |
|  | 17) Il est prévu que soit fixée une « plage d’extinction nocturne » pour limiter la pollution lumineuse dans le règlement local de publicité intercommunal.Pouvez-vous préciser quelle plage a été fixée et quels moyens sont prévus pour la faire respecter ? | 25) Une plage d’extinction nocturne existe-t-elle à Vincennes ? est-elle plus contraignante que l’arrêté du 27 décembre 2018 ? |
|  | 18) Il est annoncé « dans les nouveaux projets limiter les éclairages en nombre et en intensité ». Ne serait-il pas envisageable d’intervenir non seulement sur l’avenir, mais aussi sur les erreurs du passé ? | 26) A Vincennes, quelle est la politique et quels sont les objectifs chiffrés pour limiter la pollution lumineuse des nouveaux projets ? |
| Fiche action 1.5.1 Développer la solidarité face aux enjeux du dérèglement climatique | 19) Il est annoncé le « développement des jardins partagés et familiaux sur le territoire »Plantation d’arbres fruitiers et plantes potagères sur l’espace public.Développer une agriculture de proximité.Pourrait-on préciser ces objectifs, notamment en indiquant le nombre de jardins, la surface globale visée pour les prochaines années ? | 27) A Vincennes, quels espaces ont été identifiés pour le développement de ces jardins (partagés ou familiaux) ? |
|  | 20) Comment les particuliers peuvent-ils obtenir un « permis de végétaliser et de « débitumer » ? | 28) Ne serait-il pas envisageable de valoriser une partie des douves du Château de Vincennes et/ou une partie de son enceinte, pour un projet de « jardin » ? |
|  |  | 29) Certains aménagements de trottoirs ne pourraient-ils pas être laissés en gestion aux riverains volontaires pour y réaliser des plantations ? |
|  |  | 30) Ne serait-il pas envisageable de réduire le nombre de places de stationnement automobiles au bénéfice de ces petites parcelles de jardins de proximité, ce qui permettrait de lutter contre les îles de chaleur, de restaurer les sols et de ramener de la biodiversité en ville, en cohérence avec les fiches 1.3.1, 1.3.2 et 1.4.1 ? |
|  |  | 31) A Vincennes, sur le marché, la place laissée aux producteurs agricoles locaux semble insuffisante par rapport aux nombreux commerçants / revendeurs. La politique d’attribution des espaces de vente au marché ne pourrait-elle pas être revue pour s’aligner sur les objectifs du PCAET ? |
| Fiche action 2.1.1 Développer des services innovants pour favoriser la mutualisation des déplacements et des véhicules | 21) Cette fiche prévoit le lancement de la plateforme de mobilités partagées en 2022. Pour tenir cet objectif, l’établissement d’un diagnostic est annoncé. Quand ce diagnostic sera-t-il disponible ? | 32) Quelle est l’ambition de la Mairie de Vincennes en termes de réduction de la place accordée à la voiture dans l’espace public ? |
|  | 22) Les solutions simples et efficaces pour favoriser le co-voiturage et la baisse de l’utilisation de la voiture, qui ont montré leur efficacité dans plusieurs grandes villes Françaises, consistent notamment à prendre des actions fortes, même si elles sont parfois impopulaires dans un premier temps : augmenter le tarif du stationnement résidentiel, réduire les places de stationnement, limiter le nombre de places de parkings souterrains pour les programmes neufs, etc. Quelle est l’ambition du PEMB sur ces solutions ? | 33) La politique tarifaire pour le stationnement résidentiel à Vincennes pour les prochaines années va-t-elle dans le sens d’une réduction des espaces de stationnement ? |
|  |  | 34) Le PLU de Vincennes impose-t-il un ratio permettant de limiter fortement, voire d’interdire la construction de places de parkings souterrains pour les programmes immobiliers neufs ? Ces mesures, certes impopulaires, ont été prises dans de grandes métropoles et se révèlent efficaces. |
| Fiche action 2.2.1 Favoriser les déplacements à pied et à vélo | 23) Au-delà de l’augmentation du nombre de pistes cyclables à créer, il s’agit, pour bon nombre de personnes, d’une question de sécurisation de ces pistes, pour limiter le nombre d’accidents de la route. Là encore, il s’agit de ne pas hésiter à réduire les espaces de stationnement, en interdisant par exemple les stationnements des deux côtés de certaines voies à sens unique, pour rendre ces espaces soit à la nature, soit aux modes doux. | 35) A Vincennes, quel linéaire de pistes cyclables en site propre existe-t-il actuellement et quelles sont les ambitions pour les prochaines années ? |
|  | 24) La création de pistes cyclables à l’échelle du PEMB désigne-t-elle bien des pistes cyclables « en site propre », c’est-à-dire protégées de la circulation automobile ? | 36) A Vincennes, la rue de Lagny par exemple est dangereuse pour les cyclistes car elle est équipée d’une piste cyclable uniquement dans le sens remontant (de Paris vers Vincennes) mais pas dans le sens descendant, alors que le stationnement est bilatéral, ce qui donne une opportunité de réduire l’espace accordée aux voitures en limitant le stationnement à un seul côté et en élargissant le trottoir et la piste cyclable pour la passer à double sens. |
|  |  | 37) Quelle est la position de la Ville de Vincennes sur la pérennisation de l’expérimentation de piste cyclable sur l’avenue de Paris, en la sécurisant « en site propre » ? |
|  |  | 38) A Vincennes, est-il prévu un soutien à l’achat de vélos électriques en complément des dispositifs existants, en ciblant par exemple les ménages ne possédant pas de voiture ? |
| Fiche action 2.4.1 Accompagner les acteurs économiques vers une logistique urbaine plus durable | 25) Ne serait-il pas envisageable de favoriser les livraisons en ville par vélo-cargo ? Par exemple en créant une aire stationnement / transfert des poids lourds vers de tels vélos pour accéder aux centres-villes ? | 39) A Vincennes, ne serait-il pas envisageable de favoriser les livraisons en ville par vélo-cargo ? Par exemple en créant une aire stationnement / transfert des poids lourds vers de tels vélos pour accéder au centre-ville ? |
|  | 26) Ne serait-il pas envisageable de favoriser les co-livraisons entre commerçants, en créant par exemple une plateforme virtuelle comparable à celles existants pour le covoiturage ? | 40) A Vincennes, ne serait-il pas envisageable de favoriser les co-livraisons entre commerçants, en créant par exemple une plateforme virtuelle comparable à celles existants pour le covoiturage ? |
| Fiche action 2.4.3 Réaliser un plan local de déplacements | 27) Organiser les mobilités sur le territoire est d’une importance capitale et urgente. Le lancement de la démarche est prévu en 2021.Quand est prévu l’adoption de ce PLD en Conseil de territoire, et le début de sa mise en œuvre concrète sur le terrain ? | 41) A Vincennes, quel est l’objectif de nombre de trottoirs élargis et sans bitume ? |
|  | 28) La fiche annonce comme indicateur le « nombre de trottoirs élargis », parlant de « trottoirs sans bitume ».Il est important de garder en tête que ces espaces, libérés de la circulation automobile, doivent être soit affectés aux mobilités douces, soit affectés à la restauration des sols, la biodiversité ou des jardins partagés. Confirmez-vous ? | 42) Quelles rues seront-elles concernées dans les prochaines années par des aménagements d’élargissement sans bitume ? |
|  |  | 43) Ces espaces, libérés de la circulation automobile, seront-ils bien affectés soit aux mobilités douces, soit à la restauration des sols, la biodiversité ou des jardins partagés ? |
| Fiche action 3.1.1 Améliorer la performance énergétique des bâtiments et inciter au passage à l’acte | 29) Quelles sont les démarches concrètes réalisées auprès des copropriétés pour faire connaître « Coach copro » ? | 44) Quelles sont les démarches concrètes réalisées par la Mairie de Vincennes auprès des copropriétés pour faire connaître « Coach copro » ? |
|  | 30) Ne serait-il pas envisageable, chaque fois qu’une mairie envoie une injonction pour un ravalement de façade, de l’accompagner d’informations complètes sur les dispositifs en place ? | 45) Ne serait-il pas envisageable, chaque fois que la Mairie de Vincennes envoie une injonction pour un ravalement de façade, de l’accompagner d’informations complètes sur les dispositifs en place ? |
|  | 31) Sans attendre ces échéances extrêmes, ne serait-il pas envisageable de communiquer plus spécifiquement auprès des Syndics de copropriété pour qu’ils relaient ces informations aux copropriétaires ? | 46) Sans attendre ces échéances extrêmes, ne serait-il pas envisageable de communiquer plus spécifiquement auprès des Syndics de copropriété pour qu’ils relaient ces informations aux copropriétaires ? |
| Fiche action 3.4.1 Etudier la faisabilité de la méthanisation sur le territoire | 32) Attention de ne pas définir de manière trop optimiste le gisement des biodéchets sur le territoire, mais de bien considérer un objectif de valorisation locale des déchets végétaux via le compostage in situ, en ville, par les habitants, pour valoriser ces déchets au pied de leurs immeubles, sur les espaces de nature restaurés et de jardins partagés.En effet, les retours d’expérience à votre disposition ne montrent ils pas qu’une fois une telle unité de méthanisation construite, il est nécessaire, pour la rentabiliser, de l’alimenter suffisamment ? Ainsi, une unité de méthanisation surdimensionnée ne risquerait-elle pas de pénaliser les usages locaux très vertueux des déchets verts ? | 47) A Vincennes, les bacs de couleur marron destinés à recevoir les biodéchets sur la rue de Fontenay les jours de marché, ne sont quasiment pas connus des riverains. En outre, ces bacs ne sont pas suffisamment visibles, et les consignes de tri ne sont indiquées que sur le couvercle, qui reste ouvert les jours de marché et donc illisible pour les usagers.Quelles actions de communication sont-elles envisagées ? |
|  | 33) Les consignes de tri sur les bacs de couleur marron (destinés à accueillir les déchets verts) ne sont affichées que sur les couvercles des bacs. Or, ces couvercles sont ouverts en permanence les jours de marché, ne permettant pas aux usagers d’identifier clairement ces consignes. Ne serait-il pas envisageable d’ajouter des consignes très lisibles sur les côtés des bacs, de façon à en améliorer la visibilité et l’usage par les citoyens et par les commerçants des marchés ? | 48) Les consignes de tri ne sont pas respectées par de nombreux commerçants du marché, qui y déversent des boîtes en polystyrène et des sachets plastiques, qui viennent se mélanger aux biodéchets (observations faites en mars 2021). Quelles actions de communication, sensibilisation, PV éventuels, sont prévues par la Mairie pour inciter aux bonnes pratiques ? |
|  | 34) L’étude de gisement des biodéchets semble être disponible (2020-2021) : où est-elle consultable ? |  |
|  | 35) Quels sont les tonnages de biodéchets actuellement collectés, et les perspectives pour les années à venir ? | 49) Quels sont les tonnages de biodéchets actuellement collectés à Vincennes, et les perspectives pour les années à venir ? |
| Fiche action 3.5.1 Inciter les habitants et les acteursdu territoire à réduire leurs déchets | 36) Il est annoncé la mise à disposition gratuite de composteurs pour les habitants, l’élaboration d’un guide de compostage, mis à disposition dans les mairies. | 50) Le guide du compostage de PEMB est-il disponible en mairie de Vincennes ? et si oui, à quel service faut-il s’adresser ? |
|  | 37) Il serait utile que soit mis à disposition des habitants une fiche explicative sur la démarche à suivre, les interlocuteurs à contacter et les différentes étapes, auprès des mairies ou auprès de PEMB, pour retenir un emplacement sur l’espace public pour installer un composteur lorsque la copropriété ne peut pas installer cet équipement sur son terrain.Cela existe-t-il ou pouvez-vous préciser cela dans votre réponse ? | 51) Qui faut-il contacter pour obtenir le droit d’installer le composteur fourni par PEMB sur l’espace public ? une fiche explicative sur la démarche à suivre existe-t-elle ou pourrait-elle être produite et mise à disposition ? |
|  |  | 52) La Ville de Vincennes, en lien avec le PEMB, pourrait-elle aider au développement de la filière compost, notamment via l’approvisionnement en matière sèche et en prévoyant l’exploitation locale du compost ? |
| Fiche action 3.5.3 Soutenir les initiatives d’économie circulaire sur le territoire | 38) Il est prévu de valoriser les terres issues de travaux du Grand Paris Express, ce qui est une très bonne initiative.Toutefois, la mise en œuvre d’une telle initiative requiert une superficie importante pour le stockage provisoire des déblais du chantier, avant leur réutilisation sur d’autres chantiers. Il est important que ce site n’impacte pas d’espace de biodiversité ou d’autres enjeux environnementaux importants. Quel est le site envisagé pour cela ? Est-il situé sur le territoire ? (il pourrait par exemple s’agir d’une friche industrielle ?) | 53) Quel est le bilan des initiatives de la ville en matière d’économie circulaire (Repair Café, Vincennes Annonces…) et des idées nouvelle sont-elles en perspective ? |
| Fiche action 5.1.1 Accompagner les populations dans la transition écologique | 39) Il est prévu d’associer la population à la végétalisation de l’espace urbain, en développant les permis de végétaliser sur les territoires et en favorisant les initiatives d’agriculture urbaine.Pourrait-on préciser comment les citoyens peuvent déposer une telle « demande de permis de végétaliser » ? (auprès de qui, selon quelles modalités, etc.) | 54) Comment les citoyens peuvent-ils déposer une « demande de permis de végétaliser » ? (auprès de qui, selon quelles modalités, etc.) |
| Fiche action 5.2.1 Sensibiliser les populations aux enjeux socio-économiques et environnementaux liés au changement climatique | 40) Il est annoncé le souhait de favoriser le partenariat avec des apiculteurs locaux. Ces derniers ont-ils des facilités pour accéder aux marchés de proximité pour vendre leurs produits, sur le territoire PEMB ? | 55) A Vincennes, afin de favoriser le partenariat avec des apiculteurs locaux comme s’y engagent les communes du territoire, ces apiculteurs ont-ils des facilités pour accéder aux marchés de Vincennes ? |
|  | 41) Il est prévu « d’installer des ruches ». Combien de ruches est-il prévu d’installer et sur quelles communes ? Les mairies de PEMB pourraient-elles être exemplaires et installer des ruches sur leur foncier ou sur leurs toits ? | 56) Combien de ruches la mairie de Vincennes a-t-elle déjà installé ou prévoit-elle d’installer ? |
| Fiche 5.2.2 Développer des projets pédagogiquesavec les milieux scolaires et périscolaires | 42) Selon le CRIOC - Centre de Recherche et d’Information des Consommateurs – la surconsommation provoquerait notamment des maladies cardiovasculaires, voire des cancers. Dans le même temps, cette surconsommation de viande cause d’importants impacts environnementaux (notamment du fait des importantes surfaces de cultures – au détriment des espaces naturels - nécessaires à l’alimentation des animaux d’élevage) et sur les émissions de gaz à effet de serre.Aussi, une réflexion de fonds sur l’alimentation des citoyens, et notamment dès le plus jeune âge, en milieu scolaire, est indispensable.Au-delà de toute polémique sur la consommation de produits carnés, des arguments scientifiques sur la diététique et les habitudes alimentaires devraient avoir toute leur place pour éclairer les citoyens. Or, aucune réflexion sur ce sujet ne semble avoir été menée, et aucune action de sensibilisation des citoyens ne semble prévue par le PEMB. Pouvez-vous préciser les raisons de cette absence d’ambition sur ce sujet ? | 57) A Vincennes, au niveau des cantines scolaires, quelle est la politique de la mairie sur la consommation de produits carnés afin d’éviter toute surconsommation ? |
|  | 43) Comment augmenter plus encore la proportion de bio et de production locale dans les cantines ? | 58) Comment augmenter plus encore la proportion de bio et de production locale dans les cantines ? |
|  | 44) Serait-il envisageable de lancer une démarche concertée auprès des cantines des écoles et crèches pour développer des alternatives à l’usage du plastique. Et plus largement, essayer d’encourager les établissements scolaires du territoire à devenir des éco-écoles (<https://www.eco-ecole.org/le-programme/>) ? | 59) Dans les cantines des écoles et crèches, développer des alternatives à l’usage du plastique. Plus largement, encourager les établissements scolaires vincennois à devenir des éco-écoles (<https://www.eco-ecole.org/le-programme/>) |
|  | 45) Le territoire a-t-il des ambitions en termes d’organisation concertée d’évènements de sensibilisation des jeunes à la nature : projet pédagogique annuel, projet de centre de loisirs, replantations en pleine nature… ? | 60) La Ville conduit depuis peu des activités de sensibilisation à la nature des plus jeunes. Est-il prévu d’étendre ces dispositifs à tous les enfants de Vincennes ?  |
|  |  | 61) A Vincennes, est-il envisagé des actions et projets de plus grande envergure de sensibilisation des jeunes à la nature : projet pédagogique annuel, projet de centre de loisirs, replantations en pleine nature, …? |
| Fiche action 6.1.1 Sensibiliser les élus aux problématiques environnementales et leur donner les moyens d’agir | 46) Serait-il envisageable de former tous les élus du territoire, ainsi que le personnel des services techniques, à la Fresque du climat ?Voir <https://fresqueduclimat.org/ateliers/>  | 62) Serait-il envisageable de former tous les élus et le personnel des services techniques, à la Fresque du climat ?Voir <https://fresqueduclimat.org/ateliers/> |
| Fiche action 6.1.2 S’engager dans une démarche d’établissement écoresponsable | 47) Concernant cette action engagée en 2019 et qui concerne toutes les communes de PEMB, quel est l’état d’avancement pour chaque commune sur les trois axes de modalités de mise en œuvre identifiés dans la fiche ? | 63) Quel est l’état d’avancement de la commune de Vincennes sur les trois axes de la démarche éco-responsable ? |
|  | 48) Quel avancement sur l’Axe 1 ? Formaliser une politique d’achats durables pour le territoire | 64) Une politique d’achats durables est-elle formalisée ? |
|  | 49) Quel avancement sur l’Axe 2 ? Mettre en place une politique interne de gestion écoresponsable des déchets (réduction et valorisation) | 65) Une politique interne de gestion écoresponsable des déchets (réduction et valorisation) est-elle en place ? |
|  | 50) Quel avancement sur l’Axe 3 ? Mettre en place une gestion écoresponsable des mails | 66) Une gestion écoresponsable des mails est-elle en place ? |
| Fiche action 6.3.1 Réduire les consommations énergétiques fossiles des bâtiments publics | 51) L’action prévoit la réalisation d’un bilan énergétique du patrimoine public.Quels sont les résultats disponibles à ce jour ? | 67) Le bilan énergétique du patrimoine public de Vincennes est-il disponible ? Quels sont les résultats disponibles à ce jour ? |
|  | 52) Quelles sont les consommations d’énergie actuelles de ces bâtiments, et les objectifs de réduction pour les prochaines années ? | 68) A Vincennes, quelles sont les consommations d’énergie actuelles des bâtiments du patrimoine public, et les objectifs de réduction pour les prochaines années ? |
|  | 53) Quelles sont les consommations d’eau actuelles de ces bâtiments, et les objectifs de réduction pour les prochaines années ? | 69) A Vincennes, quelles sont les consommations d’eau actuelles des bâtiments du patrimoine public, et les objectifs de réduction pour les prochaines années ? |
|  | 54) Quelle est la politique de développement des énergies renouvelables, en particulier le solaire ? En particulier, des panneaux solaires pourraient-ils être installés sur des bâtiments publics ? voir <https://lesolaireselevealest.fr/>  | 70) A Vincennes, quelle est la politique de développement des énergies renouvelables, en particulier le solaire ? En particulier, des panneaux solaires pourraient-ils être installés sur des bâtiments publics ? voir <https://lesolaireselevealest.fr/>  |

1. **RÉCAPITULATIF SYNTHÉTIQUE ET NON EXHAUSTIF DES PROPOSITIONS DE VINCENNES ACTION CLIMAT**
2. Créer un tableau de bord des différentes actions du PCAET, précisant les responsabilités, le mode et la fréquence de mise à jour et de communication auprès du public. Ce tableau de bord devrait être mis à jour au moins deux fois par an, et rendu accessible en lecture par les citoyens du territoire.
3. Organiser des réunions semestrielles, ouvertes aux habitants du territoire, pour présenter l’avancement des actions du tableau de bord, ouvrir la porte à l’expression citoyenne et au débat, recueillir les réactions et suggestions des participants
4. Compléter le « bilan carbone » (bilan de gaz à effet de serre de PEMB) selon le Scope 3 pour tenir compte de l’ensemble des émissions indirectes induites par le territoire et ainsi ne pas sous-estimer les émissions moyennes par habitant
5. Communiquer très régulièrement auprès des habitants du PEMB sur l’évolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire, au regard des engagements pris lors des Accords de Paris.
6. Lutter contre le bruit excessif de certaines motos ou scooters par l’utilisation de moyens modernes automatisés (actuellement testés à Paris)
7. Favoriser l’écoulement des eaux de ruissellement des trottoirs vers les plantations des trottoirs, ce qui permettrait d’économiser l’usage de l’irrigation de ces plantations
8. Valoriser les douves du château de Vincennes en tant que bassin tampon pour les eaux pluviales
9. Créer un réseau d’eau non potable (comme à Paris) pour alimenter les marchés et l’arrosage des espaces verts
10. Sur les nouveaux projets de construction lancer ou à venir, intégrer de manière ambitieuse les enjeux de perméabilité et de renaturation
11. Cesser l’installation d’arbres et arbustes en pots, au profit d’arbres et arbustes en pleine terre
12. Identifier et cartographier les rues et espaces qui doivent faire l’objet d’une renaturation, et les « zones propices à la désimperméabilisation » et fixer un planning ambitieux pour ces aménagements
13. Fixer des objectifs chiffrés de « pourcentage de pleine terre » pour chacune des villes du territoire et suivre leur évolution chaque année
14. Dans les projets de rénovation urbaine et d’aménagement, fixer dans les documents d’urbanisme un pourcentage minimal d’intégration d’espaces végétalisés favorables à la biodiversité (coefficient de pleine terre).
15. Faire respecter l’arrêté du 27 décembre 2018 sur la pollution lumineuse, tant pour l’éclairage public que pour l’éclairage des commerces
16. A très courte échéance, imposer l’utilisation des technologies les moins énergivores pour l’éclairage public et l’éclairage des bâtiments du patrimoine géré par les communes
17. Lancer une étude sur les opportunités de recréation de trames vertes à Vincennes
18. Cartographier les îlots de chaleur pour chaque centre-ville, rendre ces données publiques, communiquer sur les actions envisagées et suivre les effets bénéfiques
19. S’inspirer des études existantes montrant les effets positifs possibles du choix de la couleur des revêtements routiers et des revêtements de trottoirs pour limiter les îlots de chaleur
20. Cartographier les espaces envisagés pour développer des jardins partagés et familiaux pour chaque commune du territoire
21. A Vincennes, valoriser une partie des douves du Château de Vincennes et/ou une partie de son enceinte, pour un projet de « jardin »
22. Confier l’aménagement de sections de trottoirs aux riverains volontaires pour y réaliser des plantations
23. Réduire le nombre de places de stationnement automobiles au bénéfice de ces petites parcelles de jardins de proximité, pour lutter contre les îles de chaleur, restaurer les sols et ramener de la biodiversité en ville
24. Sur le grand marché de Vincennes, accorder plus de places aux producteurs agricoles locaux (plutôt qu’aux commerçants / revendeurs)
25. Aligner la politique d’attribution des espaces de vente au marché sur les objectifs du PCAET
26. Réduire la place accordée à la voiture dans l’espace public pour laisser plus de place aux modes doux et à la nature en ville (politique tarifaire du stationnement résidentiel : ratio sévère pour limiter fortement, voire interdire la construction de places de parkings souterrains pour les programmes immobiliers neufs.
27. Caler un objectif chiffré concernant les pistes cyclables pour chaque commune : nombre de kilomètres de pistes en site propre pour les prochaines années
28. Pérenniser l’expérimentation de pistes cyclables sur l’avenue de Paris, en la sécurisant « en site propre »
29. Soutenir l’achat de vélos électriques en complément des dispositifs existants, en ciblant les ménages ne possédant pas de voiture
30. Favoriser les livraisons en ville par vélo-cargo, par exemple en créant une aire stationnement / transfert des poids lourds vers de tels vélos pour accéder au centre-ville
31. Favoriser les co-livraisons entre commerçants, en créant par exemple une plateforme virtuelle comparable à celles existants pour le covoiturage
32. Communiquer d’avantage et de manière ciblée auprès des copropriétés pour faire connaître « Coach copro »
33. Rendre plus visibles les bacs de couleur marron (et leur usage !) afin d’encourager la collecte des déchets végétaux
34. Relancer des actions de communication, de sensibilisation, et faire respecter (PV éventuels) les consignes de tri par les commerçant du marché de Vincennes sur la collecte des déchets végétaux afin d’inciter aux bonnes pratiques
35. Mettre à disposition des citoyens une fiche explicative sur la démarche à suivre pour ceux qui souhaitent composter leurs déchets végétaux (quels interlocuteurs contacter, mairies ou PEMB, quelles étapes, pour retenir un emplacement sur l’espace public pour installer un composteur lorsque la copropriété ne peut pas installer cet équipement sur son terrain…)
36. A Vincennes, soutenir la filière compost, en lien avec le PEMB, en permettant l’approvisionnement en matières sèches et en favorisant les usages locaux de compost pour les espaces verts de la commune
37. Lancer de nouvelles initiatives en matière d’économie circulaire (comme Repair Café, Vincennes Annonces…)
38. Clarifier la démarche à faire par les citoyens pour déposer une « demande de permis de végétaliser » (à qui adresser la demande et selon quelles modalités.)
39. Faciliter l’accès des apiculteurs locaux aux marchés des villes du territoire.
40. Fixer un objectif chiffré pour chaque commune sur le nombre de ruches à installer en respect du PCAET
41. Alimenter le débat sur la nourriture carnée avec des arguments scientifiques pour éclairer les citoyens
42. Envisager des menus moins riches en viande dans les cantines scolaires pour éviter toute surconsommation aux effets négatifs sur la santé et sur l’environnement
43. Augmenter plus encore la proportion de bio et de production locale dans les cantines
44. Dans les cantines des écoles et crèches, développer des alternatives à l’usage du plastique
45. Encourager les établissements scolaires vincennois à devenir des éco-écoles (<https://www.eco-ecole.org/le-programme/>)
46. Former en 2021 tous les élus et le personnel des services techniques, via les ateliers de la Fresque du climat (Voir <https://fresqueduclimat.org/ateliers/> )
47. Pour chacune des communes, en 2021, formaliser une politique d’achats durables
48. Pour chacune des communes, en 2021, mettre en place une politique interne de gestion écoresponsable des déchets (réduction et valorisation)
49. Pour chacune des communes, en 2021, mettre en place une gestion écoresponsable des mails
50. Rendre publics les résultats du bilan énergétique du patrimoine public des différentes communes
51. Pour chacune des communes, rendre publiques les consommations d’énergie actuelles des bâtiments du patrimoine public, et les objectifs de réduction pour les prochaines années
52. Pour chacune des communes, rendre publiques les consommations d’eau actuelles des bâtiments du patrimoine public, et les objectifs de réduction pour les prochaines années
53. Installer des panneaux solaires sur des bâtiments publics ? voir <https://lesolaireselevealest.fr/>